



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 10/07/2025
Et
Publication ou notification du : 10/07/2025

L'an 2025, le 7 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASLE Sophie à M. FROGER David, DELALEUF Marie à M. LANDAIS Romain, DUBRAY Françoise à Mme ROUVRE Liliane, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. FROGER David

55/2025 – CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE ET LA COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE POUR LE PORTAIL NOM@DE

Madame Claude GOURON, adjoint délégué à la culture, expose à l'assemblée que le Conseil Départemental en matière de développement de la lecture publique a mis en place un portail, construit autour d'une offre de ressources numériques partagées, qui s'intègre dans l'offre de nouveaux services au public en matière de technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.)

Le portail Nom@de a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques publiques d'Indre et Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessible à distance. Le contenu du portail Nom@de comprend des ressources électroniques variées (autoformation, livres, films) et susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre.

Par délibération n° 30/2024 du 15 avril 2024 le conseil municipal a validé la convention qui s'appliquait sur la période 2021 - 2024.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation de la bibliothèque de Vernou-sur-Brenne au projet Nom@de dont le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire assure la maîtrise d'ouvrage. Sa durée est d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois, sans qu'elle puisse excéder 3 ans.

Une nouvelle convention est établie pour la période 2025 – 2028. Le tarif passe de 0.13 € à 0.15 € par habitant. Le chiffre de la population retenu est celui publié par l'INSEE au 1er juin

2024 soit 2 820 habitants valable pour une durée de trois ans. La cotisation applicable en 2025 est de 423 €. Cette participation communale est intégrée à l'enveloppe annuelle déjà versée à la bibliothèque sur la base des 2 € par habitant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération 68/2023 du 13 novembre 2023 adoptant la convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques,

Vu la délibération n° 30/2024 du 15 avril 2024 validant la convention applicable sur la période 2021 - 2024,

Considérant que la mise à disposition de cet outil apporte un avantage supplémentaire et est profitable aux abonnés de la bibliothèque,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- De valider les termes de la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire, pour la période 2025 - 2028 ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2025

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

M. FROGER David

Pascale DEVALÉE

